



**Association SMAC**  
Église St-Martin de Corconac  
30124 L'Estréchure  
04 66 61 28 35 - 06 43 78 65 47  
corconac@gmail.com

Note concernant les activités  
de SMAC pendant la crise du  
Corona virus de 2020

Mise à jour du 8 mai 2020

L'association SMAC reprendra une partie de ses activités au plus tôt à compter du 11 mai 2020. Les activités devront respecter les consignes de protection du public contre la contamination virale, notamment la distanciation sociale, l'hygiène des mains, le port du masque, l'attitude dans la cohabitation (tousser dans son coude, éviter les croisements...)

Le contenu de certaines activités sera adapté pour respecter ces consignes, et pour aborder néanmoins l'activité de façon positive, originale et constructive. On pourra proposer des journées à thème (balades, musique d'ensemble, répétition...) devant ou dans l'église, en acceptant, à distance, le public de passage...

La vie collective sera adaptée en fonction des consignes du moment et de leur contenu spécifique.

Voici les consignes et adaptations spécifiques pour chaque type d'activité

1. Visites, gel hydro-alcoolique à l'entrée des locaux, pas d'accès aux toilettes
2. Événements (spectacles, expositions...)  
gel hydro-alcoolique à l'entrée des locaux, pas d'accès aux toilettes  
installation des chaises à distance, jauge limitée à 40 personnes (10 pour l'instant)  
possibilité de faire l'activité à l'extérieur
3. Ateliers  
gel hydro-alcoolique à l'entrée des locaux, pas d'accès aux toilettes  
jauge limitée à 10 personnes, possibilité de faire une partie de l'activité à l'extérieur
4. Stages  
jauge limitée à 10 personnes, possibilité de faire une partie de l'activité à l'extérieur  
hébergement 1 par chambre ou externat  
repas fournis par l'auberge du village, doublement des tables, pas de vis-à-vis  
respect de la limite de 100 km (à la charge de chacun), fourniture par SMAC d'une attestation d'inscription à une formation  
nettoyage des locaux communs chaque jour par les résidents  
suggestion de passer un test avant le début du stage pour plus de tranquillité à chacun
5. Résidences : idem stages sauf repas (pris à l'extérieur)

Je, soussigné \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance de la présente note dans son intégralité, accepte de respecter scrupuleusement les consignes qu'elle présente et, au-delà, de respecter la loi française en vigueur au moment de l'activité, celle-ci étant susceptible d'évoluer, et déclare renoncer à toute poursuite contre SMAC en cas de problème de santé constaté à l'issue de l'activité,

Fait à \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

2020